

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 17 NOVEMBRE 2016

DELIBERATION N°BC/2016.00469

MESURES DIVERSES - RESSOURCES HUMAINES

Le Bureau communautaire a été convoqué le 10 novembre 2016

Nombre de membres en exercice : 51

Nombre de présents : 45

Nombre de pouvoirs : 1

Nombre de voix : 46

Membres titulaires présents :

M. Gilles ARTIGUES, M. Jean-François BARNIER, M. Jean-Alain BARRIER, M. Denis BARRIOL, M. Eric BERLIVET, M. Jean-Claude CHARVIN, M. Jean-Luc DEGRAIX, M. Gilles ESTABLE, M. Marc FAURE, M. Bernard FAUVEL, M. Christophe FAVERJON, Mme Sylvie FAYOLLE, M. Christian FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT, M. Luc FRANCOIS, M. Michel GANDILHON, M. Pascal GARRIDO, M. Roland GOUJON, M. Rémy GUYOT, M. Raymond JOASSARD, M. Christian JULIEN, M. Robert KARULAK, M. Bernard LAGET, M. Michel MAISONNETTE, M. Pascal MAJONCHI, M. Yves MORAND, Mme Michèle NIEBUDKOWSKI, M. Yves PARTRAT, M. Jean-Michel PAUZE, M. Gilles PERACHE, M. Gaël PERDRIAU, M. Marc PETIT, M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Hervé REYNAUD, M. Jean-Paul RIVAT, M. Marc ROSIER, M. Jean-Claude SCHALK, M. Joseph SOTTON, M. Gérard TARDY, M. Jean-Marc THELISSON, M. Gilles THIZY, M. Daniel TORGUES, M. Alain VERCHERAND, M. Enzo VIVIANI, M. Georges ZIEGLER

Pouvoirs :

M. Gérard MANET donne pouvoir à M. Hervé REYNAUD

Membres titulaires absents excusés :

M. Paul CELLE, M. Marc CHAVANNE, M. Daniel JACQUEMET, M. Marc JANDOT, M. Yves LECOQC

Secrétaire de Séance :

M. Rémy GUYOT

REÇU EN PREFECTURE

Le 29 novembre 2016

VIA DOTELEC - iXBus

042-244200770-20161019-D20160046910-DE

DATE D'AFFICHAGE :20161129

DELIBERATION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 17 NOVEMBRE 2016

MESURES DIVERSES - RESSOURCES HUMAINES

I. Transformation et création de postes

Transformations de postes		
Ancienne situation Grade et/ou fonction Temps de travail Direction	Nouvelle situation Grade et/ou fonction Temps de travail Direction	Observations
Adjoint du patrimoine 2 ^e classe Temps complet Musée d'art moderne et contemporain 6 postes	Adjoint du patrimoine 1 ^e classe Temps complet Musée d'art moderne et contemporain 6 postes	Avancement de grade CAP du 17 novembre 2016

Création de postes		
Fonction et/ou Cadre d'emploi Temps de travail	Direction/service	Observations
Conseiller de prévention Cadre d'emplois techniciens ou rédacteurs territoriaux Temps complet 1 poste	Direction action territoriale	Ajustement de l'effectif du réseau de prévention consécutivement aux transferts de compétences et de personnels. Le transfert de compétences a amené de nouveaux métiers techniques qui sont positionnés au sein de la nouvelle Direction de l'Action territoriale. Par ailleurs, cette dernière regroupe la plupart des métiers à risques professionnels et ne dispose pas de conseiller, ni d'assistant. Avis du CHSCT du 13 octobre 2016

II. Renouveaulement de mises à disposition d'agents de la ville de Saint-Etienne auprès de Saint-Etienne Métropole

A. Mise à disposition de la Directrice des Relations internationales (renouveaulement)

Dans sa séance du 27 août 2015, le Bureau communautaire a approuvé la mutualisation de la fonction de Directeur des relations internationales entre la Ville de Saint-Etienne et la Communauté Urbaine de Saint-Etienne Métropole.

Cette mutualisation était entrée en vigueur le 1^{er} février 2012, par le recrutement d'un Directeur sur la base d'un temps non complet à hauteur de 50 % dans les deux collectivités.

Cette mutualisation poursuit plusieurs objectifs :

- contribuer à la cohérence et à la complémentarité des actions de la Communauté Urbaine et de la Ville ;
- poursuivre la conception et la mise en œuvre des programmes de coopération internationale et d'aide au développement de la ville ;
- s'appuyer sur la reconnaissance de Saint-Etienne par l'UNESCO comme Ville créative design pour développer le rayonnement international du territoire ;
- renforcer la promotion internationale du territoire dans le cadre de la démarche attractivité de Saint-Etienne Métropole.

Madame Anne LYONNET (Ville de Saint-Etienne) occupe le poste de Directeur des relations internationales depuis le 1^{er} janvier 2015.

Afin de poursuivre la démarche de mutualisation de cette fonction dont le bilan s'avère positif, il est proposé de renouveler la mise à disposition de Madame Anne LYONNET auprès de Saint-Etienne Métropole pour une durée d'un an renouvelable dans la limite de 3 ans par accord exprès des parties.

L'intéressée sera mise à disposition auprès de notre collectivité sur la base d'une convention par laquelle la Communauté Urbaine de Saint-Etienne Métropole s'engage à rembourser les traitements et charges correspondants de l'agent sur la base d'un titre de recettes émis trimestriellement par la Ville de Saint-Etienne. Cette mise à disposition à titre individuel portera sur un demi équivalent temps plein (0,5 ETP).

Le portage politique est conduit par les élus en charge des relations internationales à la Ville de Saint-Etienne et à Saint-Etienne Métropole.

B. Mise à disposition du Directeur du Pilotage et management territorial

Saint-Etienne Métropole a mis en place une direction Pilotage et management territorial dont l'une des missions consiste à accompagner et conduire les projets liés à l'évolution de notre organisation (CTP du 11 décembre 2014 et du 10 décembre 2015).

Dans sa séance du 27 août 2015; le Bureau communautaire a approuvé la mise à disposition de Monsieur Julien PLACE (ville de Saint-Etienne) pour occuper le poste de Directeur du Pilotage et management territorial.

Au sein de la Direction Générale mutualisée, sous la responsabilité du Directeur Général des Services et en étroite collaboration avec les élus et avec l'appui de l'équipe qu'il encadre, il est notamment chargé de :

- conduire les projets d'évolution des compétences et de statut de la collectivité, dans leurs volets organisationnels et financiers ;
- coordonner l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation du schéma de mutualisation et d'une plateforme de services aux communes, dans le cadre d'un partenariat fort avec les communes et les Directions de la collectivité.

Afin de poursuivre les objectifs assignés à la Direction du Pilotage et management territorial dont le bilan s'avère positif, il est proposé de renouveler la mise à disposition de Monsieur Julien PLACE auprès de Saint-Etienne Métropole pour une durée d'un an renouvelable dans la limite de 3 ans par accord exprès des parties.

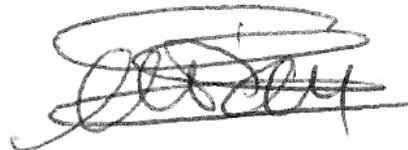
Monsieur Julien PLACE sera mis à disposition auprès de notre collectivité sur la base d'une convention par laquelle la Communauté Urbaine de Saint-Etienne Métropole s'engage à rembourser les traitements et charges correspondants de l'agent sur la base d'un titre de recettes émis trimestriellement par la Ville de Saint-Etienne. Cette mise à disposition à titre individuel portera sur 0,8 équivalent temps plein.

Le Bureau de Saint-Etienne Métropole, après en avoir délibéré :

- **approuve les transformations et la création de poste précitées,**
- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer les conventions de mises à disposition des agents de la Ville de Saint-Etienne précitées auprès de Saint-Etienne Métropole,**
- **la dépense correspondante sera imputée au chapitre 012 du budget ressources humaines.**

Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

Pour extrait,
Le Président,



Gaël PERDRIAU